



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/251

Attribution d'une subvention de 50 000 euros à l'Association Croix Rouge dans le cadre de son programme d'actions suite aux explosions dans le port de Beyrouth - Année 2020

Cabinet du Maire

Service des Relations Internationales

**Rapporteur :** Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/251 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 50 000 EUROS À L'ASSOCIATION CROIX ROUGE DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS SUITE AUX EXPLOSIONS DANS LE PORT DE BEYROUTH - ANNÉE 2020 (CABINET DU MAIRE - SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Liban, pays qui fut longtemps un pôle de stabilité au Proche-Orient, fait face aujourd'hui à de multiples défis politiques, socio-économiques et humanitaires. La catastrophe industrielle de Beyrouth vient donc s'ajouter à ces problématiques et fragiliser un peu plus la société libanaise.

**I- Contexte :**

Un mouvement de solidarité se met en place à l'échelle internationale à la suite de deux énormes explosions qui ont dévasté le port de Beyrouth au Liban le mardi 4 août 2020. Cette catastrophe aggrave encore plus la situation de millions de personnes présentes au Liban, libanais et réfugiés, qui souffraient déjà d'une grave crise économique et sociale accentuée par l'épidémie de Covid-19.

Face à l'ampleur de la catastrophe humaine et fortes de leur expérience en matière d'aide d'urgence et d'accompagnement post-conflit ou post-catastrophes naturelles, les organisations non gouvernementales (ONG) se mobilisent en nombre.

Parmi elles la Croix-Rouge française lance un appel à dons pour soutenir les actions de la Croix-Rouge libanaise en première ligne et la délégation de la Croix-Rouge française implantée à Beyrouth depuis 2013.

La Croix-Rouge libanaise, soutenue par les membres de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge présents sur place, a déployé ses équipes dès les premiers instants et de très nombreux volontaires et ambulances sont à pieds d'œuvre pour porter secours aux Beyrouthins dont les habitations ont été littéralement soufflées par les explosions.

Une aide financière de notre collectivité permettra à la Croix Rouge Internationale de répondre à l'urgence de cette situation sous différentes formes : 1/ Distribution de colis alimentaire et d'hygiène ; 2/ Soutien financier aux activités de "clinique mobile", de construction d'abris pour les personnes sans logement, mais aussi à la réparation des ambulances endommagées par l'explosion ; 3/ Fournitures d'équipements de protection individuelle contre la Covid19.

Les relations de la Ville et de la Métropole de Lyon avec le Liban sont anciennes et ont permis de développer des programmes de coopération dans de nombreux domaines tels que :

- La gestion de l'eau et de l'assainissement avec l'Office des Eaux de Beyrouth et au Liban Nord auprès de Tripoli, seconde agglomération du pays,
- La culture, le patrimoine et le tourisme dans le cadre d'une coopération bilatérale avec Tripoli
- Le soutien aux politiques de décentralisation. Lyon a créé et présidé le Groupe Pays Liban de Cités Unies France qui a initié et porté un programme concerté avec toutes les collectivités françaises en coopération avec le Liban afin d'accompagner les élus locaux dans la rédaction d'un projet de loi de décentralisation et dans la mobilisation des députés libanais et des hauts fonctionnaires de l'État libanais sur les problématiques de décentralisation au Liban

## **II- Propositions :**

L'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales dispose que dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

Dans le présent cas, Lyon entend contribuer à la mobilisation de solidarité envers les libanais et plus particulièrement la population de Beyrouth, par l'attribution d'une subvention d'aide d'urgence de 50 000 € à l'association Croix Rouge en appui à son action d'urgence suite aux explosions du 4 août 2020.

Il est donc proposé au Conseil municipal l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 € au profit de la Croix Rouge pour la mise en œuvre de son intervention.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission **Emploi - Economie durable - International - Tourisme** ;

## **DELIBERE**

- 1- Le principe de la subvention est approuvé et le Maire est autorisé à allouer une subvention de 50 000 € à l'Association Croix Rouge, sise 21 rue de la Vanne CS 90070 - 92126 Montrouge cedex, dans le cadre de son programme de soutien aux victimes des explosions dans le port de Beyrouth pour l'année 2020.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Croix Rouge est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4- La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice 2020 de la Direction des Relations Internationales (code service 11350), programme LOCAUXRI, opération ACTEUR, ligne de crédit nature 6574, fonction 048, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

**Sonia ZDOROVITZOFF**